



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DE_026_2026

Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Représentés : 0

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT

Présents : Laurent MILHORAT, Carole LACANAL, Didier REY, Patricia BARRE, Michel VERGE, Frédéric JOURDAN, Agnes BAQUIE, Stéphanie BRIERE, Jean-Philippe LAC, William ESQUIROL

Représentés :

Absents : Jean-François THEUILLON

Secrétaire de séance : Carole LACANAL

Date de la convocation : 23 avril 2026

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de la commission « Finances-Impôts » réunit le 8 avril 2026,

Vu l'analyse du Budgets Primitifs 2026,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

Pas d'augmentation du taux d'imposition de la Taxe Foncier Bâti pour l'année 2026.

Pas d'augmentation du taux d'imposition de la Taxe Non Foncier Bâti pour l'année 2026.

Pas d'augmentation du taux de la taxe d'habitation sur les Logement vacants et les résidences secondaires pour l'année 2026.

Taxes	Taux d'imposition 2025	Taux d'imposition 2026
Foncière (bâtie)	33,14	33,14
Foncière (non bâtie)	79,18	79,18
Taxe Habitation	15,44	15,44

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, pour les taux de la fiscalité directe locale :

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit : 33,14 % pour la Taxe Foncière Bâtie, 79,18 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie et de 15,44 pour la Taxe d'Habitation (TLV+R2) ;

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,
Carole LACANAL

A Sabarat, le 28 avril 2026

Le Maire,
Laurent MILHORAT



Le maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le

11 MAI 2026

11 MAI 2026

11 MAI 2026

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210902532-DE_026_2026-DE

A G E D I